

Règlement particulier du 11^{ème} Tournoi SEINE ESSONNE

Article 1 : généralités

Le tournoi est autorisé sous le numéro *en cours* et sous le nom « **11^{ème} Tournoi SEINE ESSONNE** »

- 1.1 Il se déroule les **2 & 3 février 2019** au COSEC de St Germain lès Corbeil (Avenue Charles de Gaulle) sur 5 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Arnold AKPLOGAN**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **11^{ème} Tournoi SEINE ESSONNE** est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories séniors.
- 2.2 Les séries proposées sont **R5/R6, D7/D8 et D9/P** dans les tableaux de double hommes et double dames et **N3/R4, R5/R6, D7/D8 et D9/P** en double mixtes.
- 2.3 Les doubles hommes et femmes se joueront le samedi et les mixtes le dimanche
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe et ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 équipes inscrites
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée 4 Janvier 2019. Les classements seront arrêtés à cette date. (pour la confection et validation des tableaux)
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au 18 janvier 2019. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 La fiche d'inscription et le règlement, par chèque à l'ordre de « CBSE », sont à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur Philippe Goutry
2 Square des Bouvreuils
9150 TIGERY
☎ : 06.62.64.02.17
✉ : phgoutry@aol.com

- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, (*c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi*)
 - 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux
 - 3.6 Le surclassement est libre
 - 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles **le samedi de 8h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 08h00 à 18h00**.
 - 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.
-

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **11^{ème} Tournoi SEINE ESSONNE** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles seront disponibles sur le site internet du club <http://www.cbsebad.fr/>. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est **RSL TOURNEY N° 3**
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute sauf au service où le joueur ou la joueuse pourra resservir une seule fois.
- 5.10 Les récompenses seront remises après tous les matches, le samedi pour les tableaux de doubles hommes et femmes et le dimanche pour les tableaux de mixtes
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi **11^{ème} Tournoi SEINE ESSONNE** implique l'acceptation du présent règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).